

12 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 23 octobre 1987.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 17 du 28 avril 1989.

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : Société anonyme dite : L'OBLIQUE NICOLLET. — FR.

72 Inventeur(s) : Jean-Marc Fontbonne.

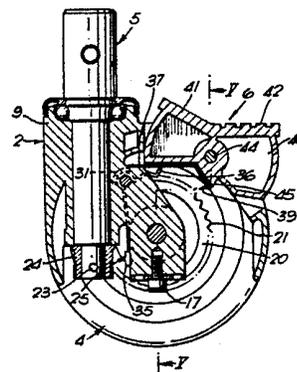
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : Rinuy et Santarelli.

54 Conteneur pour le regroupement de chemises de classement de documents.

57 Ce conteneur est du type comportant une paroi de fond 2, deux parois latérales 4, 6, une paroi supérieure 3, une paroi inférieure 5 et une face avant ouverte 7, les parois latérales supérieure et inférieure étant délimitées deux à deux par des lignes de rainage 8, 9, 10, 12.

Selon l'invention le conteneur comprend, d'une part, au moins deux pattes d'accrochage 16 façonnées dans le matériau constitutif du conteneur et faisant partie intégrante de celui-ci, situées à proximité d'au moins l'une des lignes de rainage 12 entre deux parois, dans le prolongement de la paroi, respectivement, inférieure 5 ou supérieure 3, à proximité de laquelle elles sont ménagées, et faisant saillie vers l'extérieur par rapport à une paroi latérale 6 et, d'autre part, des fentes longitudinales 17 en nombre égal au nombre de pattes d'accrochage 16, ménagées à proximité des lignes de rainage 8, délimitant la paroi latérale 4 opposée à celle 6 de laquelle font saillie les pattes d'accrochage, chaque fente 17 étant de longueur au moins égale à celle d'une patte d'accrochage 16, de façon à permettre l'engagement des pattes 16 d'un conteneur dans les fentes 17 du conteneur voisin.



**"Conteneur pour le regroupement de chemises  
de classement de documents"**

La présente invention a pour objet un conteneur pour le regroupement de chemises de classement de documents.

5 Pour optimiser le rangement de chemises de classement en position verticale sur un rayonnage, et éviter que les chemises glissent les unes par rapport aux autres, il est connu de les regrouper par quatre ou cinq à l'intérieur d'un conteneur. Ce conteneur, de forme générale parallélépipédique possède deux parois latérales, de surface correspondant sensiblement à celle  
10 des chemises, deux parois supérieure et inférieure de largeur correspondant sensiblement à l'épaisseur de quatre ou cinq chemises, et une paroi de fond, la face avant étant ouverte pour permettre un accès rapide aux chemises.

Un tel conteneur, réalisé par exemple en carton, est obtenu à partir d'un flan de carton découpé et façonné pour présenter des lignes de  
15 rainage longitudinales délimitant les parois latérales et les parois supérieure et inférieure, et des lignes de rainage transversales séparant les parois latérales; supérieure et inférieure, de volets destinés, en position montée du conteneur, à former le fond. Le montage du conteneur est obtenu par pliage du flan à la façon d'une ceinture qui est maintenue fermée à l'aide de rivets.

20 En pratique, plusieurs conteneurs sont disposés juxtaposés par leurs parois latérales, et maintenus dans cette position par des moyens d'accrochage constitués par des rails métalliques complémentaires fixés longitudinalement par des rivets le long des deux lignes de rainages supérieures, l'un des rails formant une nervure destinée à venir s'engager par  
25 coulissement dans un rail d'un conteneur adjacent qui forme pour sa part une rainure.

Un tel conteneur présente des inconvénients tant au plan économique qu'au plan de son utilisation.

D'un point de vue économique, ce conteneur est d'un prix de  
30 revient élevé, compte tenu de la pluralité de ses composants : carton, rails et rivets d'assemblage, et du nombre élevé d'opérations de montage : rivetage de conformation, rivetage des rails d'accrochage, mise en forme manuelle du fond. Le montage de ce conteneur étant réalisé en usine, son stockage et son transport nécessitent un volume important se répercutant  
35 défavorablement sur son prix de vente.

D'un point de vue de son utilisation, ce conteneur présente les inconvénients suivants : les rails d'accrochage constitués par des lames

métalliques sont inesthétiques, relativement coupants et peuvent blesser un utilisateur ; l'accrochage de deux conteneurs nécessite une place importante puisqu'il convient de les déplacer l'un relativement à l'autre sur toute leur longueur ; enfin il n'existe pas de blocage longitudinal entre deux conteneurs voisins, de telle sorte que deux conteneurs peuvent glisser l'un par rapport à l'autre, par exemple lors du retrait d'une chemise hors de l'un des conteneurs.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

A cet effet, le conteneur qu'elle concerne, du type comportant une paroi de fond, deux parois latérales, une paroi supérieure, une paroi inférieure et une face avant ouverte, les parois latérales supérieure et inférieure étant délimitées deux à deux par des lignes de rainage, comprend, d'une part, au moins deux pattes d'accrochage façonnées dans le matériau constitutif du conteneur et faisant partie intégrante de celui-ci, situées à proximité d'au moins l'une des lignes de rainage entre deux parois, dans le prolongement de la paroi, respectivement, inférieure ou supérieure, à proximité de laquelle elles sont ménagées, et faisant saillie vers l'extérieur par rapport à une paroi latérale et, d'autre part, des fentes longitudinales en nombre égal au nombre de pattes d'accrochage, ménagées à proximité des lignes de rainage, délimitant la paroi latérale opposée à celle de laquelle font saillie les pattes d'accrochage, chaque fente étant de longueur au moins égale à celle d'une patte d'accrochage, de façon à permettre l'engagement des pattes d'un conteneur dans les fentes du conteneur voisin.

La solidarisation de deux conteneurs voisins est réalisée par simple rapprochement latéral de ceux-ci et engagement des pattes d'un conteneur dans les fentes correspondantes d'un conteneur voisin. En outre, ce conteneur est d'un prix de revient économique puisque les moyens d'accrochage de deux conteneurs, pattes et fentes, font partie intégrante de ceux-ci, ce qui évite d'une part la réalisation de moyens spécifiques d'accrochage et d'autre part d'avoir à les fixer sur les conteneurs.

Avantageusement chaque patte d'accrochage présente une forme générale de L délimitant avec une paroi latérale du conteneur un crochet ouvert vers l'avant, et chaque fente, ménagée à proximité d'une ligne de rainage, est décalée vers l'arrière, par rapport à la patte d'accrochage correspondante d'une valeur sensiblement égale à la profondeur de l'ouverture du crochet.

En pratique, lors de l'assemblage de deux conteneurs, ceux-ci sont

décalés longitudinalement l'un par rapport à l'autre d'une valeur sensiblement égale à la profondeur de l'ouverture des crochets des pattes. Les pattes se trouvant en regard des fentes, les deux conteneurs sont rapprochés l'un de l'autre, mouvement au cours duquel les pattes pénètrent dans les fentes. En 5 fin d'engagement, le conteneur muni des pattes est déplacé longitudinalement vers l'avant jusqu'à ce que le fond de l'ouverture de chaque crochet vienne en appui contre l'extrémité d'une fente. Les deux conteneurs sont alors alignés latéralement, et verrouillés latéralement l'un par rapport à l'autre. Cet agencement fournit également un verrouillage longitudinal, puisque lors 10 de l'extraction d'une chemise hors d'un conteneur, celui-ci est retenu longitudinalement par le conteneur voisin dans lequel ses pattes d'accrochage sont engagées.

Afin de faciliter l'opération de solidarisation de deux conteneurs les coins extérieurs de chaque patte d'accrochage présentent une forme 15 arrondie.

Selon une autre caractéristique de l'invention chaque patte d'accrochage comporte, à sa base, une ligne de prédécoupe située sensiblement dans le plan extérieur de la paroi latérale par rapport à laquelle elle fait saillie. Cette disposition permet de supprimer les pattes 20 d'accrochage lors d'une utilisation individuelle d'un conteneur, ainsi que lors de l'appui d'un conteneur contre une paroi.

Conformément à une forme préférée d'exécution, ce conteneur est obtenu par découpe et façonnage d'un flan de carton, avec ménagement de pattes d'accrochage le long de l'un de ses bords et, le long de son bord 25 opposé d'une languette formant surface d'appui et d'assemblage pour la paroi de laquelle font saillie les pattes d'accrochage. Ce mode d'obtention limite au maximum le nombre d'opérations nécessaires à la fabrication d'un conteneur, et limite de ce fait son prix de revient.

En outre la paroi de fond du conteneur est constituée par au 30 moins quatre volets associés les uns aux autres pour assurer un montage automatique du fond lors de la mise en forme du conteneur.

Ceci permet, après montage du conteneur, de stocker et d'expédier celui-ci à plat, c'est-à-dire sous un faible volume, la mise en forme définitive étant réalisée instantanément, grâce au fond automatique, 35 par l'utilisateur lui-même.

Un conteneur peut être équipé de deux pattes prolongeant sa paroi supérieure, ou d'un nombre plus important de pattes, par exemple deux

pattes prolongeant sa paroi supérieure et deux pattes prolongeant sa paroi inférieure.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé, représentant, à titre d'exemples non limitatifs, plusieurs formes d'exécution de ce conteneur :

Figure 1 est une vue en perspective de trois conteneurs d'un premier type, dont deux sont en position assemblée ;

Figure 2 est une vue de dessus des conteneurs de figure 1 ;

Figure 3 est une vue en coupe transversale et à échelle agrandie de deux conteneurs, suivant la ligne III-III de figure 2 ;

Figure 4 est une vue à plat du flan à partir duquel est obtenu un conteneur tel que ceux représentés aux figures 1 à 3 ;

Figures 5 et 6 sont des vues en perspective de deux variantes d'exécution de ce conteneur.

Le conteneur, représenté aux figures 1 à 4, réalisé en carton, possède une forme générale parallélépipédique et comporte une paroi de fond 2, une paroi supérieure 3, une paroi latérale 4, une paroi inférieure 5 et une seconde paroi latérale 6. La face avant désignée par la référence 7 est ouverte afin de permettre un accès immédiat à l'intérieur du conteneur pour l'introduction et le retrait des chemises.

Il est à noter que cette face ouverte est légèrement inclinée, la paroi inférieure 5 étant de longueur supérieure à celle de la paroi supérieure 3, ce qui assure, en position d'archivage des chemises, une légère saillie vers l'extérieur de leur partie supérieure facilitant leur préhension.

Les parois latérales 4 et 6 ont une hauteur légèrement supérieure à celle d'une chemise, tandis que les parois supérieure 3 et inférieure 5 ont une largeur correspondant sensiblement à la largeur de quatre ou cinq chemises juxtaposées.

Comme montré à la figure 4, ce conteneur est obtenu à partir d'un flan en carton avec ménagement de lignes de rainage 8, 9 et 10, entre les parois supérieure 3, latérale 4, inférieure 5 et latérale 6 respectivement. Les parois 3,4,5 et 6 sont séparées par des lignes de rainage 13 de quatre volets désignés par la référence générale 14 et destinées à former un fond automatique constitutif de la paroi de fond 2.

Comme cela ressort des figures 1,3 et 4, la paroi latérale 6 est séparée par une ligne de rainage 12 d'une languette 15 prolongeant son bord

longitudinal, cette languette servant à l'appui de la paroi supérieure 3 et à la fixation de celle-ci par collage lors de la formation du conteneur.

Du bord opposé du flan, c'est-à-dire de celui correspondant à la paroi supérieure 3, font saillie deux pattes 16, chaque patte 16 possédant un profil en L formant un crochet dont l'ouverture est tournée vers l'avant. A proximité de la ligne de rainage 8 séparant la paroi supérieure 3 de la paroi latérale 4 sont ménagées dans cette dernière, et parallèlement à la ligne de rainage 8, deux fentes 17 chacune de longueur correspondant au moins à la longueur d'une patte 16 et de largeur correspondant au moins à l'épaisseur d'une patte 16, les deux fentes 17 étant décalées vers l'arrière, par rapport aux pattes 16 d'une distance d correspondant sensiblement à la profondeur des ouvertures des crochets des pattes 16.

Comme montré au dessin, chaque patte 16 comporte, à sa base, une ligne de prédécoupe 20 située sensiblement dans le plan extérieur de la paroi latérale 6 par rapport à laquelle elle fait saillie.

En pratique, un conteneur étant monté, il convient, pour réaliser son assemblage avec un conteneur voisin, de le positionner par rapport à celui-ci de telle sorte que ses deux crochets 16 se trouvent en regard des deux fentes 17 du conteneur voisin. Il est alors procédé au déplacement du premier conteneur dans le sens de la flèche F1 jusqu'à engagement total des crochets dans les fentes du conteneur voisin, puis à un déplacement longitudinal du premier conteneur par rapport au second, vers l'avant dans le sens de la flèche F2 jusqu'à ce que les ouvertures des crochets viennent en butée contre les extrémités des fentes tournées vers l'avant. Les deux conteneurs qui viennent d'être assemblés se trouvent dans cette position en parfait alignement l'un avec l'autre et sont verrouillés l'un à l'autre sans risque de mouvement relatif lors des mouvements d'introduction ou de retrait des chemises.

La figure 5 représente une variante d'exécution de ce conteneur dans lequel les mêmes éléments sont désignés par les mêmes références que précédemment.

L'originalité de ce conteneur réside dans le fait qu'il est obtenu à partir de deux flans, à savoir un flan principal constitutif des parois supérieure 3, latérale 4, inférieure 5 et un flan secondaire constitutif de la paroi latérale 6 et comportant deux languettes d'assemblage par collage, respectivement 15 pour l'assemblage à la paroi 3 et 18 à la paroi inférieure 5. Dans un tel cas, il est possible de prévoir des pattes d'accrochage faisant

saillie non seulement de la paroi 3, mais également de la paroi 5, de telle sorte que le conteneur peut alors comporter quatre pattes d'accrochage 16, à savoir deux pattes d'accrochage supérieures et deux pattes d'accrochage inférieures.

5 Il est alors prévu quatre fentes correspondantes 17.

La figure 6 représente une variante d'exécution du conteneur de figures 1 à 4, dans laquelle le conteneur est obtenu à partir d'un seul flan. Deux pattes 16 sont ménagées dans le prolongement de la paroi supérieure 3, et deux autres pattes 16a situées sensiblement dans le prolongement de la  
10 paroi 5, et diagonalement opposées aux pattes 16 sont obtenues par ménagement d'une découpe 19 dans la paroi latérale 4, puis rabattement à l'horizontal. Dans un tel cas, des fentes 17, destinées à recevoir les pattes 16a, sont ménagées à proximité de la ligne de rainage 10 délimitant la paroi inférieure 5 et la paroi latérale 6.

15 Comme il ressort de ce qui précède, la présente invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un conteneur pour le regroupement de chemises de classement de documents, de conception simple, comprenant des moyens intégrés d'accrochage avec des conteneurs voisins, obtenus à l'aide d'un nombre réduit d'opérations, et  
20 susceptibles d'être stockés et expédiés sous un faible volume.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de ce conteneur, décrites ci-dessus à titre d'exemples ; elle embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

C'est ainsi notamment que ce conteneur pourrait être réalisé en  
25 un matériau autre que du carton, ou encore qu'il pourrait posséder des dimensions différentes, ou être obtenu par un pliage différent de flans de carton ou autres matériaux sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Conteneur de forme générale parallélépipédique pour le regroupement de chemises de classement de documents, réalisé en un matériau se prêtant au pliage, du type comportant une paroi de fond (2), deux parois latérales (4,6), une paroi supérieure (3), une paroi inférieure (5) et une face avant ouverte (7), les parois latérales supérieure et inférieure étant délimitées deux à deux par des lignes de rainage (8,9,10,12), caractérisé en ce qu'il comprend, d'une part, au moins deux pattes d'accrochage (16) façonnées dans le matériau constitutif du conteneur et faisant partie intégrante de celui-ci, situées à proximité d'au moins l'une des lignes de rainage (12) entre deux parois, dans le prolongement de la paroi, respectivement, inférieure (5) ou supérieure (3), à proximité de laquelle elles sont ménagées, et faisant saillie vers l'extérieur par rapport à une paroi latérale (6) et, d'autre part, des fentes longitudinales (17) en nombre égal au nombre de pattes d'accrochage (16), ménagées à proximité des lignes de rainage (8), délimitant la paroi latérale (4) opposée à celle (6) de laquelle font saillie les pattes d'accrochage, chaque fente (17) étant de longueur au moins égale à celle d'une patte d'accrochage (16) de façon à permettre l'engagement des pattes (16) d'un conteneur dans les fentes (17) du conteneur voisin.

2. Conteneur selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque patte (16) d'accrochage présente une forme générale de L délimitant avec une paroi latérale (6) du conteneur un crochet ouvert vers l'avant, et chaque fente (17), ménagée à proximité d'une ligne de rainage (8), est décalée vers l'arrière, par rapport à la patte d'accrochage correspondante d'une valeur sensiblement égale à la profondeur de l'ouverture du crochet.

3. Conteneur selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les coins extérieurs de chaque patte (16) d'accrochage présentent une forme arrondie.

4. Conteneur selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que chaque patte d'accrochage (16) comporte, à sa base, une ligne de prédécoupe (20) située sensiblement dans le plan extérieur de la paroi latérale par rapport à laquelle elle fait saillie, permettant son arrachage par exemple dans le cas de l'utilisation individuelle du conteneur.

5. Conteneur selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il est obtenu par découpe et façonnage d'un flan de carton, avec ménagement de pattes d'accrochage (16) le long de l'un de ses bords et, le long de son bord opposé d'une languette (15) formant surface

d'appui et d'assemblage pour la paroi (3) de laquelle font saillie les pattes d'accrochage.

5 6. Conteneur selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comporte deux pattes d'accrochage (16) constituées par des prolongements de la paroi supérieure (3).

7. Conteneur selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comporte des pattes d'accrochage (16a) localisées à proximité de sa paroi inférieure (5), obtenues par découpe dans l'une (4) des parois latérales puis rabattement vers l'extérieur.

10 8. Conteneur selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que sa paroi de fond (2) est constituée par au moins quatre volets (14) associés les uns aux autres pour assurer un montage automatique du fond lors de la mise en forme du conteneur.

FIG. 1

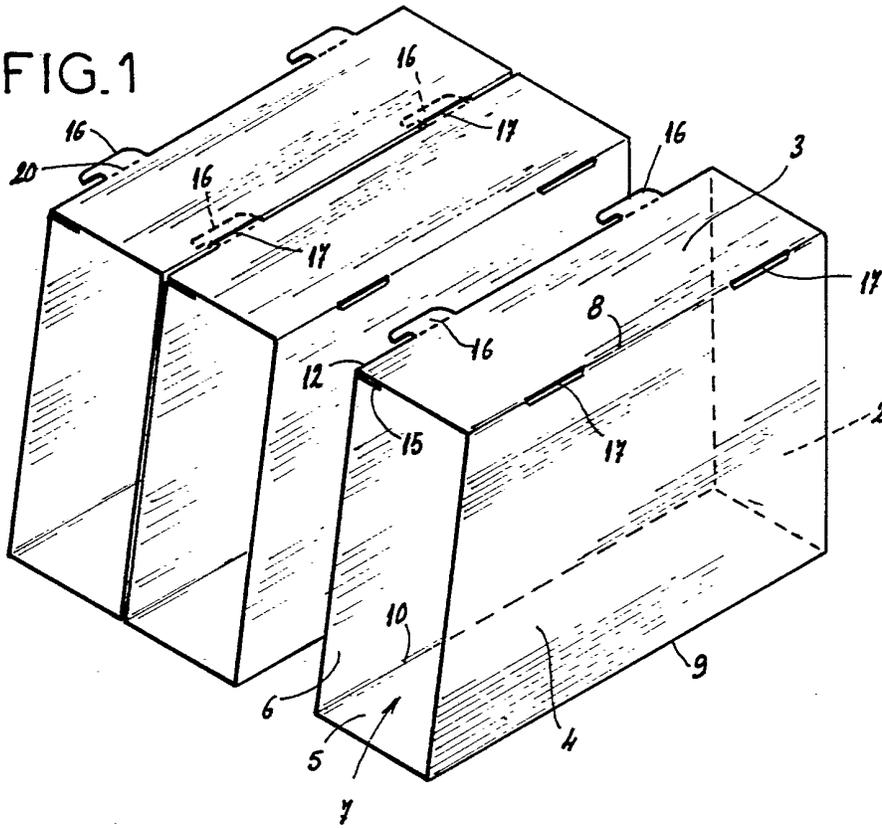


FIG. 2

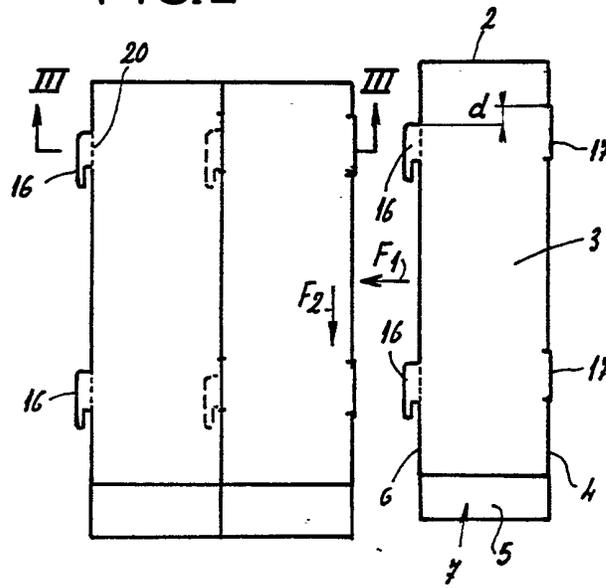


FIG.3

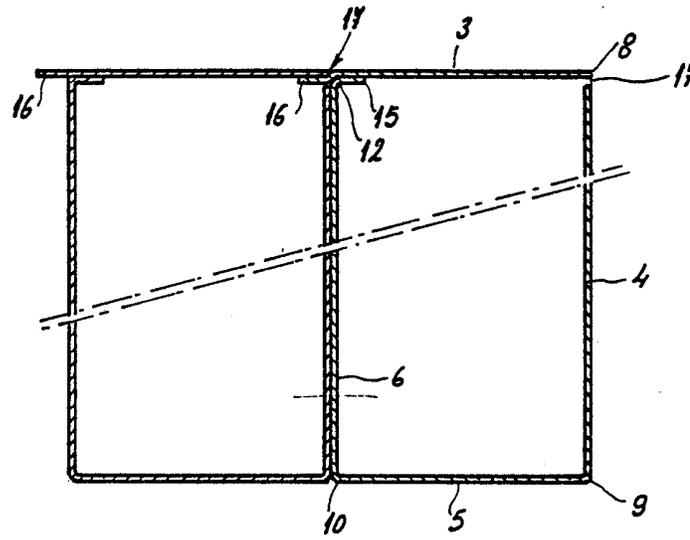


FIG.4

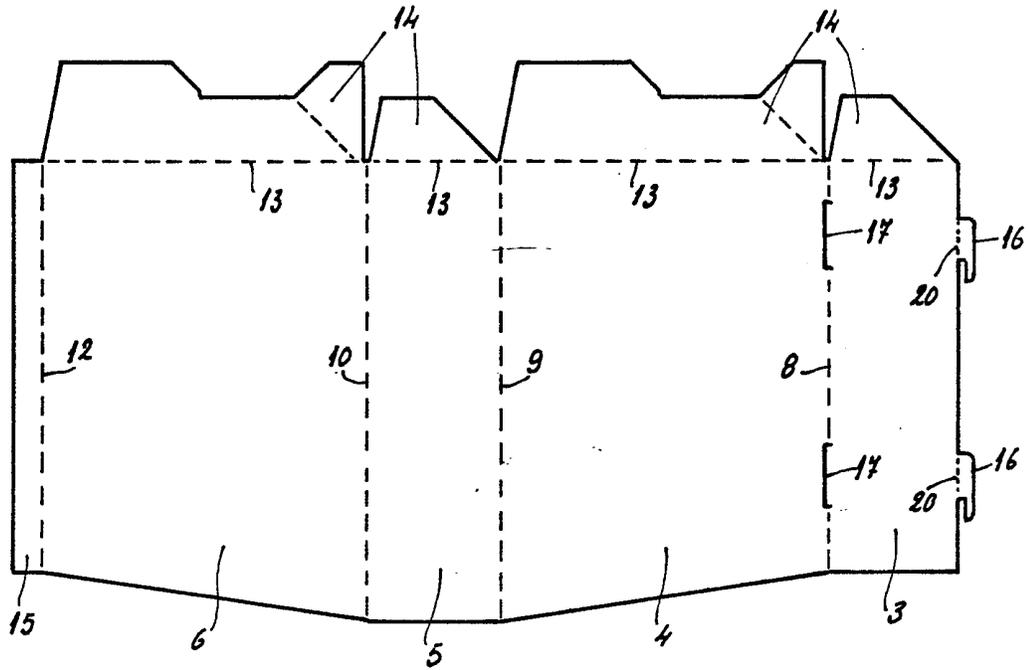


FIG.5

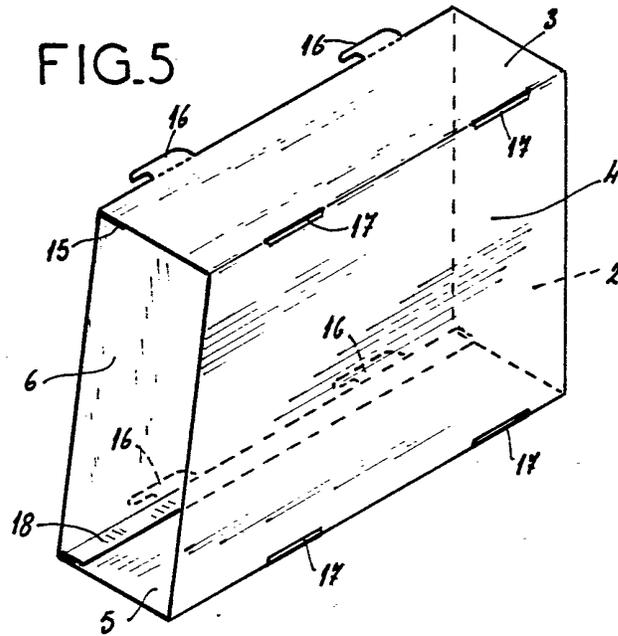


FIG.6

